

**Organisation Régionale Africaine  
de la Confédération Syndicale Internationale  
CSI-Afrique**



**4<sup>ème</sup> CONGRES ORDINAIRE**  
*Abuja (Nigeria), 20 – 21 novembre 2019*

**“S’Unir pour Faire la Différence”**

**PROJET DE DÉCLARATION DU CONGRÈS**

**S’UNIR POUR FAIRE LA DIFFÉRENCE**

1. Le mouvement syndical africain contemporain trouve son inspiration des grandes luttes héroïques et de la résilience de générations précédentes, ainsi que des gains réalisés en ce qui concerne le droit à la liberté syndicale, la négociation collective, l'amélioration des conditions de travail, y compris l'amélioration de salaires, la santé et la sécurité au travail, la sécurité de l'emploi, les droits liés à la maternité et les droits à la retraite. Ces droits font aujourd'hui l'objet d'attaques incessantes de la part des forces néolibérales qui menacent de condamner la majorité des africains à l'insécurité et à des conditions de travail et de vie précaires.
2. Le mouvement syndical doit s'unir et résister aux attaques systématiques contre les gains historiques réalisés par les travailleurs. Les syndicats doivent renforcer le pouvoir des travailleurs et œuvrer sans relâche en vue de faire du travail décent et de la protection sociale une réalité et de consolider les droits, la paix, la démocratie, la justice sociale et le progrès pour notre peuple. Le pouvoir des travailleurs ne peut se renforcer que par l'unité.
3. Les travailleurs africains méritent une Afrique où les droits sont respectés et exercés et où le bien-être de la population est sécurisé. La situation actuelle de l'Afrique avec ses 54 États hérités de la colonisation de la deuxième moitié du siècle dernier, constitue un véritable défi étant donné que la plupart des États sont pratiquement prisonniers de préceptes du capitalisme mondial qui se

caractérisé par l'exploitation des ressources naturelles, notamment les minerais et le pétrole conduisant à l'appauvrissement de la majorité de la population.

4. La situation des travailleurs africains éparpillés dans les autres régions du monde, y compris les Amériques, l'Europe et le Moyen-Orient, est également marquée par l'exploitation, la domination, l'oppression, l'assujettissement et la subordination qui s'étendent sur plusieurs siècles.

5. La CSI-Afrique réclame une Afrique unie ; une Afrique indépendante, forte, résolue et capable de garantir la sécurité de toute sa population ; une Afrique où le développement repose sur les principes de participation démocratique, de gestion transparente de ses ressources naturelles et de répartition équitable des richesses, de création d'emplois décents et durables, de droits au travail, d'égalité des sexes et d'inclusion sociale. La vision de la CSI-Afrique est de réaliser une organisation syndicale régionale unie, représentative, démocratique et indépendante qui œuvre pour le bien-être de tous les travailleurs africains, dans un monde où chacun peut réaliser pleinement ses potentialités dans des conditions de liberté, d'égalité et de justice sociale.

6. Les syndicats présentent le potentiel de compter par les organisations les plus représentatives, démocratiques et les plus puissantes, susceptibles de stimuler la transformation sociale. Cependant, il y a beaucoup [de questions] à régler au niveau de nos syndicats avant d'être en mesure d'influer sur ce qui se passe dans nos sociétés en général. Par conséquent, les syndicats doivent procéder à une autoréflexion et relever leurs défis de gouvernance interne par rapport à la participation démocratique et au sens de responsabilité. Nos syndicats doivent devenir des lieux où les femmes peuvent participer pleinement et jouer un rôle prépondérant dans notre mouvement ; un lieu où les jeunes peuvent être éduqués politiquement, se sentir respectés et avoir la possibilité de renforcer leurs compétences en leadership ; et où tous les travailleurs peuvent enfin se sentir en famille.

7. il y a donc beaucoup à gagner en organisant et en unissant les travailleurs africains, en responsabilisant les jeunes et les femmes et en mobilisant les énergies créatives de tous pour se rallier aux efforts visant à réaliser une Afrique pacifique, socialement juste et économiquement prospère.

#### **NOTRE OBJECTIF EN MATIERE D'ORGANISATION**

8. Nous adoptons et réaffirmons le mandat du mouvement syndical mondial qui veut que nous nous organisions en vue de renforcer le pouvoir des travailleurs. Nous devons nous unir pour mieux nous organiser. Le Congrès a pour objectif de réaliser l'unité et la cohésion du mouvement syndical

au niveau continental, au cours des quatre prochaines années. Le Congrès invite également les affiliés à s'engager à des objectifs clairs et à initier des programmes visant à réaliser l'unité syndicale tant au niveau national qu'à l'intérieur et à l'extérieur des secteurs.

## **SITUATION DE L'AFRIQUE ET NECESSITE DE S'UNIR**

9. Aujourd'hui, l'Afrique compte 1,2 milliard d'habitants, avec une forte population active d'environ 600 millions de personnes, dont 70% de jeunes âgés de 15 à 24 ans. L'emploi formel compte environ 10% de la population active, les 90% restants se trouvent dans l'économie informelle.

10. en moyenne, les 10% de travailleurs de l'économie formelle éprouvent des difficultés à se débrouiller. La plupart sont des travailleurs occasionnels engagés par personnes interposés et qui sont sous contrat de travail de courte durée ; ils reçoivent de faibles revenus et subissent des disparités salariales importants, notamment entre les hommes et les femmes ; ils bénéficient d'une couverture de protection sociale limitée et leurs droits d'appartenir au syndicat et d'exercer leur liberté syndicale sont continuellement et systématiquement violés.

11. L'économie informelle regorge environ 90% de la population active qui est négligée à de nombreux égards, étant donné que la plupart des travailleurs effectuent de très longs horaires de travail sans rémunérations correspondantes, dans conditions de travail dangereuses, avec un accès limité aux infrastructures sociales et physiques, un accès incertain à l'énergie, soumis aux effets du changement climatique et leurs biens souvent détruits par des fortes pluies, des inondations ou des incendies.

12. De nombreux travailleurs africains, y compris les femmes, les hommes, et même les enfants, sont obligés de migrer vers d'autres pays à l'intérieur du continent et au-delà, dans leur quête d'une vie meilleure. Plusieurs d'entre eux sont victimes des discriminations, notamment le racisme et la xénophobie, en raison de la faible intégration régionale, des insuffisances de la sécurité nationale, du sous-développement des institutions du marché du travail et de l'absence de politiques du marché du travail inclusives capables de faciliter la libre circulation des personnes. Ces facteurs empêchent les migrants de contribuer pleinement à leurs pays d'accueil et privent le continent des avantages sociaux et économiques que les travailleurs migrants peuvent apporter.

**13. Faible industrialisation** – les programmes d'ajustement structurel et de libéralisation économique ont entraîné l'effondrement des industries nationales, des licenciements en masse et l'affaiblissement du rôle de l'État dans développement économique. Le capital de monopole étranger, représenté par des sociétés multinationales et d'autres grandes entreprises étrangères

dominent l'espace économique et relèguent les entreprises nationales à la périphérie. L'idéologie dominante dans la plupart des Etats africains présente les capitaux étrangers comme un ingrédient essentiel pour réaliser le développement et facilite l'exploitation des ressources naturelles, où l'Afrique bénéficie de très peu en retour.

14. L'Afrique mérite de s'industrialiser. Toutefois, l'industrialisation ne peut être réalisée dans le contexte d'exportation continuelle de ses matières premières, notamment sous forme de produits de base. Les gouvernements africains doivent de toute urgence adopter des politiques et des programmes visant à accroître l'addition de valeur aux ressources naturelles à partir du continent en vue de garantir la création d'emplois durables, le long des chaînes de valeur.

15. Par ailleurs, le programme d'industrialisation de l'Afrique doit être complété par des progrès constants vers la réalisation de l'intégration du continent en général. La libre circulation des biens, des services et des personnes, y compris celle de la main-d'œuvre, telle qu'elle est envisagée dans l'accord instituant la Zone de libre-échange continentale africaine. Les autres projets communs en matière d'infrastructures doivent également être poursuivis avec diligence pour tirer parti des efforts visant à unir l'Afrique pour le progrès et le bien-être de sa population.

16. **La corruption** est répandue et devenue endémique dans les institutions de gouvernance comme l'Etat et dans l'administration publique de la plupart des pays africains. Les commissions personnelles perçues par les fonctionnaires de l'Etat, notamment les responsables politiques et les bureaucrates lors de passation des marchés, expliquent en grande partie la signature de mauvais contrats entre la plupart de nos pays et les multinationales, et cela entraîne des pertes de centaines de millions, sinon des milliards de dollars de fonds publics. La corruption au niveau du sommet, qui donne lieu aux mauvais contrats, à la privatisation et à la vente de biens publics à bas prix, au népotisme et au clientélisme politique, crée toutes les conditions et l'environnement favorables à la corruption dans les services publics et contribue à la prestation de services publics de mauvaise qualité, torpille l'état de droit et conduit à une dégradation générale de l'intégrité dans la vie publique.

17. Le '**monnayage**' de la **politique** est également un aspect de la corruption. En Afrique, la démocratie est en danger, étant donné que la politique électorale est devenue monnayable et que l'argent joue un rôle de plus en plus déterminant dans l'obtention des suffrages des électeurs pour se faire élire représentant du peuple, président, gouverneur ou maire, ou dans le processus de nomination aux postes de ministre ou de directeur général d'une institution publique. Dans la plupart des pays africains, la classe politique est gangrénée par la corruption et le cynisme. Elle a perdu la confiance du public et continue de subir son mécontentement et sa colère. Il convient de

rappeler que le mouvement syndical doit assumer sa responsabilité historique en Afrique, en tant que défenseur de la démocratie et l'une des forces principales de la révolution africaine. Les syndicats doivent renforcer leurs capacités de mobiliser les travailleurs pour soutenir les politiques qui favorisent les intérêts de la population et contribuent au développement de l'Afrique en général.

**18. Flux financiers illicites** : le rapport du Panel Mbeki à l'Union Africaine a révélé que l'Afrique perd chaque année environ 50 milliards de dollars américains à travers les flux financiers illicites orchestrés par la cupidité des entreprises multinationales assistées par des agents africains, notamment des politiciens, des bureaucrates, des professionnels et des hommes d'affaires. La campagne pour la justice fiscale parrainée par le Réseau africain pour la justice fiscale, la PSI et la CSI-Afrique doit continuer avec une vigueur renouvelée afin de libérer et de sécuriser des ressources pour la protection sociale et la prestation des services publics de qualité en faveur de la population africaine en général. Une véritable action des syndicats au niveau national est nécessaire pour garantir la justice fiscale et la redistribution des revenus et des ressources en vue de lutter contre la pauvreté et de promouvoir le bien-être des travailleurs.

19. La puissance organisationnelle des syndicats peut aider à renverser la progression de la corruption et ses méfaits. Il est donc indispensable que les syndicats mobilisent les travailleurs contre la corruption dans tous les domaines de la vie publique, étant donné que la corruption est au cœur des difficultés auxquelles l'Afrique est confrontée aujourd'hui.

## **SITUATION SYNDICALE EN AFRIQUE**

20. La fragmentation et le manque d'unité constituent le trait frappant, qui est cœur de la faiblesse et de l'inefficacité relative du mouvement syndical en Afrique. Le manque d'unité torpille le mouvement syndical de la base au sommet et du niveau sectoriel au niveau continental, en passant par le niveau national. La fragmentation et le manque d'unité affectent l'existence syndicale de diverses façons et nuisent à la capacité syndicale de se positionner pour assurer des services efficaces et d'autres avantages aux membres.

21. Les syndicats regroupés en centrales syndicales nationales à travers l'Afrique font partie de l'Organisation régionale africaine de la confédération syndicale internationale (CSI-Afrique) et de l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (OUSA), qui se partagent pratiquement les mêmes membres. En principe, 80 à 90% de militants sont à la fois membres de la CSI-Afrique et de l'OUSA qui prétendent représenter les travailleurs du continent africain. Ces deux organisations collaborent relativement au sein de l'OIT et de l'Union africaine, sans pour autant réaliser la

synergie et la capacité d'action qu'une organisation unie agissant au nom des travailleurs africains devrait réaliser. Les deux organisations tirent leurs ressources des sources communes qui devraient être [judicieusement] exploitées au profit des travailleurs africains. Les deux organisations dépendent principalement de ressources externes pour rester viables, notamment de la CSI pour le cas de la CSI-Afrique et de certains gouvernements africains pour le cas de l'OUSA.

22. Les autres composantes du mouvement syndical africain sont des formations sous-régionales, dont la Confédération des syndicats de l'Afrique de l'Est (EATUC), le Conseil de coordination des syndicats de l'Afrique Australe (SATUCC), l'Organisation des travailleurs de l'Afrique de l'Ouest (OTAO), Organisation syndicale des travailleurs d'Afrique centrale (OSTAC), la Confédération des syndicats de la corne de l'Afrique (HATUC), la Confédération des syndicats arabes (ATUC) (qui regroupe certains travailleurs en Afrique du Nord et en Méditerranée); Les Fédérations syndicales internationales (FSI) qui couvrent les travailleurs sectoriels dans les pays africains; et d'autres syndicats et plateformes de travailleurs africains comme la Coalition des syndicalistes noirs et d'autres caucus de travailleurs africains dans les pays occidentaux et les Amériques. La cohésion entre ces différentes composantes du mouvement syndical africain est limitée et cela n'est pas du tout avantageux pour les travailleurs africains.

23. Le manque d'unité et la fragmentation des syndicats au niveau des pays et des secteurs découlent du manque d'unité au niveau continental. Il y a multiplicité de centrales syndicales dans plusieurs pays africains, mais le phénomène prévaut en Afrique de l'Ouest, en Afrique Centrale et dans certaines régions de l'Afrique Australe. Cela pose un défi en ce qui concerne la représentativité de ces organisations. Déjà, dans la plupart des pays africains, la densité syndicale est faible, en-dessous de 10% de la population active et, le fait d'avoir une multiplicité de centrales syndicales au niveau national a des implications sur la représentativité de chacune de ces organisations.

24. Le manque d'unité prévaut également sur le lieu de travail et au niveau du secteur, où plusieurs syndicats organisent des groupes similaires de travailleurs, et cela entraîne la multiplicité de syndicats au sein d'une même circonscription. A titre d'exemple, l'existence de plusieurs syndicats d'enseignants dans de plusieurs régions d'Afrique, y compris en Afrique de l'Ouest. Plusieurs syndicats organisent les enseignants de l'école primaire, tandis que d'autres organisent ceux de l'école secondaire et d'autres niveaux. Nous avons également constaté une multiplicité de syndicats dans un pays de moins de 10 millions d'habitants où tous les syndicats prétendent représenter les intérêts des travailleurs au niveau national.

25. Parmi les conséquences majeures de la multiplicité de syndicats au niveau national figurent la

diminution de la force numérique de syndicats et des versements de cotisations syndicales. Cela affaiblit les bases financières de syndicats. La multiplicité torpille le pouvoir de syndicats au niveau industriel ou sectoriel ; elle torpille également la force et la capacité de syndicats au niveau national. Il convient de noter qu'il est peu probable qu'une centrale syndicale soit financièrement autonome, lorsque ses nombreux affiliés cotisants perdent leur autonomie financière. La force numérique de syndicats opérant dans un contexte de multiplicité varie entre un minimum de milliers de membres et un maximum de dizaines de milliers de membres. Dans quelques pays où la multiplicité de syndicats n'est pas prononcée, les effectifs varient entre quelques centaines de milliers de membres et plus d'un million et demi de membres, pour certains syndicats.

26. Le manque d'indépendance financière expose les syndicats à l'influence indue et à la manipulation des employeurs, des gouvernements ou des donateurs étrangers, qui désirent obtenir une zone d'influences locale pour diverses raisons. Les syndicats qui sont compromis dans leurs relations avec les employeurs, les gouvernements et les donateurs étrangers ou qui sont manipulés par ces derniers ont peu de chances de servir correctement les intérêts de leurs membres.

27. De plus, le manque d'indépendance financière fait que les syndicats ne soient pas en mesure de recruter du personnel technique qualifié et de le mettre à leur service. Cela affecte la capacité de syndicats à fournir une gamme de services importants aux affiliés ou aux membres, notamment l'éducation ; la recherche ; les négociations ; la communication, l'information et les campagnes; le soutien juridique et autres pouvant être jugés appropriés.

### **Facteurs expliquant le manque d'unité et la fragmentation**

28. Il y a divers facteurs qui expliquent le manque d'unité et la fragmentation des syndicats africains, notamment :

- La faiblesse de la démocratie interne syndicale et la mauvaise gestion ;
- Les contentieux des élections syndicales ;
- Les dirigeants qui se perpétuent en fonction ;
- Les dirigeants qui servent leurs intérêts égoïstes à la place des intérêts de membres ;
- L'ingérence politique ; et
- L'ingérence extérieure des organisations donatrices.

La division et le manque d'unité de syndicats permettent d'instrumentaliser les différends pour torpiller les revendications et les intérêts collectifs des travailleurs.

## IMPORTANTANCE DE L'UNITÉ

29. Lors de son 4ème Congrès mondial à Copenhague, au Danemark, en décembre 2018, la CSI a souligné la nécessité de renforcer le pouvoir des travailleurs en vue de changer les règles de l'économie mondiale en faveur des travailleurs et de leurs familles. Le Congrès a adopté quatre piliers pour l'action syndicale mondiale autour de la paix, de la démocratie et les droits ; de la réglementation du pouvoir économique ; des transformations à l'échelle mondiale – des transitions justes ; et l'égalité. Les nouveaux fronts de l'action syndicale qui se dégagent de ces piliers renforcent leurs réclamations des efforts des syndicats à l'échelle régional, national, sectoriel et des ateliers visant à poursuivre l'exercice effectif des droits des travailleurs et la mise en œuvre de politiques susceptibles de procurer un travail décent et une vie décente aux travailleurs à l'échelle mondial.

30. Dans le contexte défini par la CSI, la CSI-Afrique définit ses objectifs stratégiques, à savoir :

- Organiser ;
- Promouvoir la démocratie interne syndicale ;
- Consolider de la démocratie et promouvoir les droits et les intérêts des travailleurs ;
- Promouvoir la transformation économique et sociale en faveur de la population ; et
- Promouvoir la protection sociale pour tous.

31. La recherche de l'unité est la clef de voûte [d'une mise en valeur effective] des dispositions et des efforts de syndicats africains de se transformer en organisations viables et capables de défendre et de promouvoir effectivement les objectifs stratégiques définis ci-dessus. L'unité est essentielle pour confirmer le caractère des syndicats en tant qu'organisations de masse qui tirent leurs forces de leurs membres qui sont capables d'agir en présentant un front uni en vue de défendre ou de poursuivre des intérêts communs.

32. Alors que la première centrale syndicale nationale établie au Royaume-Uni venait de célébrer son 150ème anniversaire en 2018, la plus ancienne centrale syndicale en Afrique vient de marquer ses 7xx ans d'existence en 2019 ; il existe également une histoire de plus de cinq décennies en matière d'organisation à l'échelle continental et de plus de trois décennies à l'échelle sous-régional. Au cours de la dernière décennie, il y a eu beaucoup de débats et d'échanges sur la question de manque d'unité des syndicats africains tant à l'échelle continental et qu'à l'échelle national ; et la sagesse commune nous a tous mis sur la piste de l'unité.

33. Lors de son deuxième congrès à Johannesburg en 2011, la CSI-Afrique a passé une résolution sur l'unité du mouvement syndical africain aux niveaux national et continental. Cette résolution a



été réaffirmée lors du troisième Congrès de Dakar en 2015. Au niveau national, les efforts d'application de la résolution sur l'unité ont conduit à la création d'"inter-syndicales" et d'"inter-centrales" dans un certain nombre de pays et à la poursuite de fusions dans d'autres pays. Au niveau continental, l'effort initial visant à rechercher l'unité entre la CSI-Afrique et l'OUSA, en tant que deux principales organisations, n'a pas abouti après une première tentative.

## **IL EST TEMPS D'AGIR MAINTENANT**

34. Le Congrès est appelé à cesser les jérémiades pour revisiter la question de la nécessité de l'unité sur le plan continental en vue de procurer au mouvement syndical africain un pouvoir compensateur qui permettrait de freiner la cupidité des entreprises et ceux qui cherchent à poursuivre la subordination des travailleurs africains. Le Congrès demande des mesures concrètes à prendre en vue de réaliser l'unité entre la CSI-Afrique et l'OUSA au cours des quatre prochaines années. A cet effet, le Congrès demande la création d'un comité, composé de dirigeants d'un certain nombre d'affiliés appartenant à la fois à la CSI-Afrique et à l'OUSA, auquel incombera de promouvoir la coopération en vue de réaliser l'objectif d'unité entre les deux organisations. Dans la poursuite de ce processus, il conviendrait de rechercher à obtenir l'engagement des organisations syndicales sous-régionales et des FSI régionales en vue d'explorer ensemble la possibilité de se doter d'un cadre commun d'opération permettant une coordination et une cohérence optimales du mouvement syndical africain.

35. Au niveau national, le Congrès affirme la nécessité de l'unité et invite tous les affiliés à s'engager dans la recherche de l'unité et de consolider leurs actions en faveur de l'unité, là où elle existe déjà et, de d'entreprendre des initiatives concrètes, là où elle n'existe pas

36. Le Congrès affirme que l'unité syndicale continue d'être un impératif si nous voulons que les syndicats continuent d'exister et d'avoir leur raison d'être en Afrique. Nous devons tout faire pour parvenir à l'unité. Nous devons passer des paroles aux actes et satisfaire la volonté des travailleurs que nous organisons et dirigeons. Nous devons nous lever pour répondre à l'appel lancé en faveur de l'unité et éviter qu'un préjudice irréparable ne soit causé à la destinée des travailleurs que nous prétendons diriger et servir.

**A M A N D L A !**